

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2016

DCM N° 16-05-26-8

Objet : Animation estivale 2016 - Attribution de subventions pour diverses associations sportives, culturelles, socio-éducatives et des instances publiques.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

L'édition 2015 de l'Animation Estivale, comme les éditions précédentes, s'est soldée par un bilan positif, confortant le succès du dispositif grâce à une programmation actualisée. La mobilisation d'un réseau d'acteurs fidèles et l'accueil de nouveaux venus permet un brassage des activités et le renouvellement de l'offre. 79 structures partenaires ont œuvré dans ce sens en proposant 113 activités déclinées en 155 ateliers animés. Les jeunes ont adhéré et ont fait grimper le taux de réservation des activités à 91 % en moyenne sur les 6 semaines.

La 36^{ème} édition se déroulera du 11 juillet au 12 août 2016, sur 5 semaines. Elle proposera un éventail d'animations le plus large possible dans le cadre budgétaire défini. De nouvelles associations intègrent le dispositif avec entre autres : Atelire avec une activité Littérature et spectacle, Les Courtisans avec une activité Web-TV jeunes, Le Mégot avec l'atelier "Fabrique ta tasse", 448 Rêves Théâtrals avec des cours de théâtres. Les associations sportives proposent des séances de découverte de leur activité (escrime, équitation, tennis, self défense...) et d'initiation (aïkido, badminton, baseball...) voire de perfectionnement pour les jeunes ayant déjà pratiqué la discipline comme le basket, le football, les échecs. Trois clubs reviennent dans le dispositif : Sport de glace de Metz, Hockey club Metz et Metz Triathlon.

La Ville priviliege aussi les institutions partenaires (FRAC, Metz en Scène, TCRM Blida) et cette année le CAUE fait son entrée en proposant un atelier "le petit architecte" en lien avec la construction de l'Agora. Elle fait également appel à ses services compétents en la matière avec des animations de boxe, de jonglerie, des jeux sportifs et de pleine nature par exemples, organisées par l'Ecole des sports ainsi que des animations parents/enfants dans les structures Petite enfance.

Il y a lieu de donner cette année un coup de projecteur sur un nouvel enjeu : la participation des accompagnateurs. A titre expérimental, deux associations Metz Gym et CPN Coquelicots proposeront parallèlement une activité aux personnes accompagnant les jeunes : Gym douce pour la première et Votre santé au naturel pour la seconde.

Egalement, l'Animation Estivale continuera à favoriser la mixité des publics avec l'accueil de jeunes en situation de handicap et à atteindre les plus éloignés du dispositif en programmant des activités dans les quartiers et en engageant un travail partenarial avec les acteurs sociaux.

Enfin, une nouvelle interface de l'outil de gestion de l'Animation Estivale va être mise en place, améliorant d'une part la stabilité du site et d'autre part facilitant l'accès à tous les types d'usagers (grand public, associations, agents de mairie).

Ainsi les projets de 72 associations et institutions sont soumis au Conseil Municipal pour un budget global de **165 956 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT l'intérêt de proposer des activités aux jeunes messins durant la période estivale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1) D'ATTRIBUER les subventions suivantes aux associations sportives et culturelles et structures publiques participant à l'Animation Estivale 2016, représentant une dépense totale s'élève à **165 956 €**.

<u>Activités sportives :</u>	106 660 €
- Planet Aventure Organisation :	15 740 €
- Aïkido La Grange au Bois :	590 €
- Athlétisme Metz Métropole :	1 450 €
- Société des Régates Messines :	3 980 €
- Metz Badminton :	2 070 €
- Baseball et Softball Club de Metz :	1 450 €
- ASPTT Metz :	3 700 €
- Metz Basket Club :	2 750 €
- Boxing Club de Metz :	1 120 €
- Club d'échecs Alekhine :	560 €
- Club d'échecs Metz Fischer :	560 €
- Ecole Française d'Echecs de Metz :	600 €
- Les cavaliers de la chenevière :	5 440 €

- Club Escalade Evasion Metz :	2 240 €
- Société d'Escrime de Metz :	1 850 €
- UL de Plantières :	2 210 €
- APM football :	1 440 €
- AS Metz Grange-aux-Bois :	1 720 €
- CO Metz Bellecroix :	2 160 €
- Association Sportive du Gardengolf :	1 210 €
- Metz Gym :	5 210 €
- atelier enfant 4 900 €	
- atelier adulte 310 €	
- Metz Handball :	2 180 €
- Metz Magny Handball :	800 €
- Hockey Club de Metz :	3 310 €
- Metz Judo Jujitsu :	3 250 €
- Ecole de Karaté 57 :	1 620 €
- Metz Lorraine Japon :	590 €
- Kayak Club de Metz :	6 330 €
- Moselle Moto Club :	3 290 €
- Sport de Glace de Metz :	4 260 €
- Fédération de Moselle pour la Pêche :	3 160 €
- Imagine :	540 €
- Rugby Club de Metz :	1 390 €
- Ryu Taï Jitsu Lorrain :	80 €
- Taekwondo Spirit Metz :	590 €
- Ice Skating Show Metz :	1 000 €
- SMEC Tennis :	760 €
- AS Natation Messine Tennis :	1 450 €
- Association Sportive des Cheminots (ASCM) :	1 260 €
- Metz Tennis de Table :	3 710 €
- ASCM Les Archers du St Quentin :	630 €
- Metz Triathlon :	760 €
- Cyclo Club de Metz :	840 €

- Cercle Yachting à Voile :	5 700 €
- Association Pouilly-Metz Volley :	1 110 €

<u>Activités culturelles :</u>	59 296 €
- Assolatelier :	4 520 €
- Atelire :	490 €
- Bouche à Oreille :	1 290 €
- Cantus Firmus :	3 640 €
- Centre d'Etudes Grégoriennes :	330 €
- Collectif Art :	2 160 €
- Centre Pompidou Metz :	1 026 €
- C.P.N. Les Coquelicots :	500 €
- <i>atelier adulte 500 €</i>	
- <i>atelier enfant compris dans subv convention triennale</i>	
- Culture 21 :	3 200 €
- Eclaireuses et Eclaireurs de France :	1 430 €
- EEDF Groupe de Metz :	1 400 €
- Ecole de Musique Agrée à Rayonnement Intercommunal :	2 970 €
- Cie ENZ :	830 €
- Cie Théatr'hall :	3 580 €
- Institut des Musiques d'Aujourd'hui :	2 450 €
- Le Mégot :	950 €
- Le Studiolo :	950 €
- Les Courtisans :	1 180 €
- EEDF GR Ludothèque Metz :	2 550 €
- Maison de la Culture et des Loisirs Saint Marcel :	7 790 €
- Metz Lorraine Japon :	360 €
- MJC Metz Borny :	700 €
- Metz Street Culture :	1 900 €
- Metz Métropole (<i>Musée de la Cour d'Or</i>) :	3 500 €
- Nan Bara :	3 300 €
- Permis de Jouer :	1 970 €

- Pushing : 3 700 €
- 448 Rêves Théâtral : 630 €

2) DE VERSER 50 % du montant de la subvention au démarrage de l'opération et le solde à la fin de l'animation, au vu des justificatifs (état statistique de fréquentation) ;

3) D'AUTORISER la perception, par la régie de recettes du service des Finances, de la participation de 2,00 € correspondant au droit d'inscription des jeunes messins à l'Animation Estivale ;

4) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 7

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ